

La lettre de Patricia Schillinger

Sénatrice du Haut-Rhin

Interventions 2011-2012

- Proposition de loi garantissant le droit au repos dominical
- Projet de loi relatif au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé
- Projet de loi de Finances pour 2012
- Proposition de loi relative à l'organisation du service et à l'information des passagers dans les entreprises de transport aérien de passagers et à diverses dispositions dans le domaine des transports
- Projet de loi de finances rectificative pour 2012
- Proposition de loi relative à la gouvernance de la Sécurité sociale et à la mutualité
- Question orale sur les inquiétudes sur les conséquences de l'utilisation de l'aspartame
- Question orale sur la réorganisation de Peugeot scooters à Dannemarie



Changement de cap : réorienter nos politiques publiques et définir un nouvel avenir pour nos collectivités

Cette année a été marquée par plusieurs élections qui ont traduit un nouvel élan et une réorientation de nos politiques publiques.

Dans le prolongement des élections Sénatoriales de 2011, les Présidentielles de 2012 ont, elles aussi, marqué un tournant historique en provoquant l'alternance aux plus hauts sommets de l'Etat.

Le Président du Sénat, Jean Pierre BEL, dès sa prise de fonction s'est attaché à redonner la parole et leur fierté aux territoires. En effet, les dernières années ont été particulièrement douloureuses pour nos collectivités qui, pourtant, en 30 ans de décentralisation, sont devenues des acteurs majeurs du développement et de la cohésion de nos territoires.

Le Sénat, au travers de plusieurs initiatives, a su se montrer soucieux et à l'écoute des inquiétudes des élus : la proposition de loi sur l'intercommunalité ainsi que l'abrogation du Conseiller Territorial en sont un exemple. Dans le prolongement de cet élan visant à reconnaître le rôle majeur joué par nos collectivités, nous avons, à l'initiative de Jean Pierre BEL et appuyés par le Président de la République, François HOLLANDE, organisé les états généraux de la démocratie territoriale. Faisant des collectivités, par cette démarche, une force de proposition dans le processus qui doit nous mener vers un troisième acte de la décentralisation. Ce rendez-vous républicain fut exemplaire. Les conclusions issues des débats viendront enrichir le projet de loi de décentralisation prévu pour le début 2013. Parallèlement, des initiatives rapides et pragmatiques vont être proposées par le Président du Sénat pour répondre à deux points extrêmement sensibles pour les collectivités : la régulation des normes et le renforcement du statut de l' élu.

Ce processus témoigne d'une volonté nouvelle, celle de rétablir la confiance entre l'Etat et les territoires, confiance placée au cœur d'un pacte respectant trois principes : transparence, cohérence et enfin, démocratie, pierre angulaire de la République de demain.

Celle-ci se veut, conformément au souhait de notre Président, François HOLLANDE, empreinte de justice sociale et d'exemplarité. La proposition de loi organique sur la responsabilité pénale du chef de l'Etat en témoigne, elle est porteuse d'une autre conception de la République, une République que nous voulons irréprochable et digne.

Dans un contexte économique contraint, le respect de ces principes constitue la condition impérieuse du redressement de notre pays. A l'heure où nous devons en recourir à toutes les solidarités pour rétablir les comptes publics, les Français ne comprendraient pas qu'il en soit autrement.

Dans les prochains mois, je continuerai dans notre département mes rencontres avec les élus pour me tenir informée de leurs attentes.

Plus que jamais, je suis à l'écoute de leurs préoccupations et suggestions. Attentive aux dossiers du Haut-Rhin et m'en faisant le relai au niveau national, je me tiens à votre disposition.

Patricia Schillinger

◆ Retrait des conditionnements alimentaires en Bisphénol A

J'ai été nommée rapporteure de la proposition de loi visant à suspendre la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché de tout conditionnement alimentaire comportant du bisphénol A (BPA). Le 3 octobre, la commission des affaires sociales a adopté mon rapport. Le texte a été voté à l'unanimité par les Sénateurs.

A l'initiative du Sénat, la France avait déjà, en juillet 2010, suspendu la commercialisation de biberons contenant du bisphénol A ; mesure étendue à toute l'Union européenne, en janvier 2011, par une directive de la Commission européenne.

Suite aux diverses auditions, j'ai opté pour une démarche progressive et ciblée. Dès le 1^{er} janvier 2013, la commercialisation des conditionnements alimentaires contenant du Bisphénol A (BPA) destinés aux bébés et enfants jusqu'à trois ans est interdite. A compter du 1^{er} juillet 2015, cette interdiction sera étendue à l'ensemble des conditionnements alimentaires comportant du Bisphénol A. Ce délai doit permettre aux industriels de trouver des produits de substitution à l'innocuité confirmée. L'ensemble des sénateurs a également étendu l'interdiction aux dispositifs médicaux utilisés dans les maternités.

Parallèlement, les autres conditionnements alimentaires contenant du BPA porteront un étiquetage précis pour les déconseiller, en particulier, aux femmes enceintes ainsi qu'aux enfants de moins de trois ans.

Par ailleurs, j'ai conscience des difficultés que cette application du principe de précaution peut entraîner pour les industriels qui doivent poursuivre les efforts qu'ils ont entrepris depuis plusieurs années pour trouver des produits de substitution adaptés et non nocifs. J'en appelle également à ce que la Commission européenne, le Parlement européen et les Etats membres approuvent cette approche progressive et adoptent, au niveau communautaire, une telle mesure.

◆ Travailleurs Frontaliers : droit d'option préservé

Après plusieurs rencontres et discussions, je suis parvenue à convaincre le gouvernement de ne pas anticiper la suppression du droit d'option prévue dans le Projet de loi de Finances de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2013. L'échéance initiale (mai 2014) est donc maintenue.

Ce droit d'option permet aux travailleurs frontaliers exerçant en Suisse d'opter pour une couverture privée en matière d'assurance maladie. Ce sont 130 000 travailleurs frontaliers dont 35 000 Alsaciens qui sont concernés par ce régime dérogatoire. A ce jour, près de 95% des frontaliers ont choisi de souscrire un contrat d'assurance privé. Ce choix leur permet d'accéder à une prise en charge adaptée à leur situation, avec la couverture des frais médicaux engagés aussi bien en Suisse qu'en France. Or, le régime obligatoire Français (CMU) ne permet pas la prise en compte des soins programmés en Suisse.

Le maintien pour l'année à venir de ce régime dérogatoire constitue un soulagement pour les milliers d'Alsaciens qui travaillent en Suisse. **Leur pouvoir d'achat s'en trouve donc épargné et avec lui c'est, plus largement, l'économie des zones frontalières qui est préservée.**



◆ Les collectivités territoriales et l'emploi : bilan d'un engagement

En juillet 2012, j'ai, au nom de la Délégation du Sénat aux collectivités territoriales et à la décentralisation dont je suis membre, présenté un rapport : « Les collectivités et l'emploi : bilan d'un engagement ». A cette occasion, j'ai pointé les difficultés liées à la multiplication des acteurs dans les politiques de l'emploi menées au niveau des territoires et j'ai proposé quelques pistes afin d'y remédier. Préoccupation majeure des Français, l'emploi mobilise nombre d'acteurs : l'Etat, Pôle emploi, les partenaires sociaux, les chambres consulaires... Les collectivités territoriales ne sont pas restées à l'écart de cette mobilisation. Directement confrontés aux conséquences désastreuses de la détérioration de la situation de l'emploi, les élus locaux se sont fortement engagés dans ce domaine, bien avant que la loi leur reconnaisse un rôle en ce sens.

Cependant, sur fond de foisonnement d'initiatives, le paysage institutionnel des politiques de l'emploi menées au niveau local est devenu un véritable maquis. Les demandeurs d'emploi perdent leurs repères, ballottés au gré des évolutions législatives et institutionnelles. La volonté d'une simplification de ce paysage est largement partagée.

J'ai proposé de renforcer la place des collectivités territoriales ou de leurs groupements dans la gouvernance de Pôle emploi. Il apparaît essentiel de refonder les modalités de pilotage des politiques de l'emploi menées au niveau local, par exemple en confiant la responsabilité aux régions et aux intercommunalités d'un certain seuil démographique. Les régions ont un rôle important à jouer. Simplifier le cadre comptable et financier des structures regroupant plusieurs instances (maisons de l'emploi, PLIE, missions locales) pourrait être envisagé. Dans les différentes pistes que j'ai évoquées, j'ai proposé notamment de réfléchir à la possibilité de la création d'un livret ou d'une carte individuel(le) facilitant l'accès des acteurs de l'emploi et de l'insertion aux informations nécessaires à l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi.

Sans
Bisphénol A

Budget
2013

Un budget de combat contre la crise

J'ai été satisfaite de l'annonce du budget 2013 présenté au Conseil des Ministres. Ce budget est un acte important du redressement du pays. Il s'agit d'un budget responsable, favorable à l'emploi et pour la préservation du pouvoir d'achat des classes populaires et des classes moyennes. La priorité est donnée à l'enseignement et à la jeunesse, ainsi qu'à la sécurité et la justice : 40.000 postes seront créés dans ces secteurs en trois ans (65.000 sur le quinquennat).

En dix années (2002-2012), les gouvernements successifs ont laissé dériver la dette. De 64,2% du PIB en 2007 elle est passée à près de 89,7% fin mars 2012. Le déficit structurel a été en moyenne de 4% sur les 10 dernières années. Comme promis lors de la campagne, le Gouvernement maintient son engagement de tenir l'objectif européen de réduction du déficit public en 2013 à 3% du PIB. Ce redressement est une nécessité car la situation dégradée de nos finances publiques réduit nos marges de manœuvre.

Les hausses de prélèvements visent à limiter les avantages fiscaux dont bénéficient les plus grands groupes. Les TPE et les PME seront préservées. Les mesures prises viseront les grands groupes dans un double objectif de justice (rééquilibrer le taux effectif d'impôt sur les sociétés entre grands groupes et PME) et d'efficacité économique.



Haut-Rhin

◆ Rencontre avec la Garde des Sceaux, Madame Christiane TAUBIRA

En Février 2011, je me rendais, avec une délégation d'élus du Parti Socialiste, au Ministère de la Justice pour y évoquer le projet d'implantation d'un nouvel établissement pénitentiaire à Lutterbach.

Nous y dénonçons un projet qui trahissait les objectifs qu'il prétendait poursuivre. En effet, outre les contraintes d'ordre écologique, cette méga-prison de près de 700 places ne répond en aucune façon aux prescriptions émises, à l'époque, par le contrôleur général des prisons qui prescrivait la construction d'établissements à taille humaine.

Des expériences similaires réalisées dans d'autres régions ont toutes abouti à des bilans catastrophiques. Elles ont montré les limites de ces structures qui déshumanisent l'univers carcéral et nuisent à l'accomplissement par les surveillants pénitentiaires de leur mission d'accompagnement et de réinsertion des détenus.

Aussi, l'élection de François HOLLANDE à la Présidence de la République et la nomination de Madame Christiane TAUBIRA au poste de Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, marque un tournant dans la manière d'appréhender la question pénitentiaire avec, notamment, une volonté de sortir du « tout carcéral » et de faire des prisons « des lieux adaptés à leur objectif de réinsertion ».

Ayant rendu cette dernière attentive à cette question, et ayant obtenu que la Ministre s'engage à venir constater, sur le terrain, l'importance que revêt le problème carcéral dans le Haut-Rhin, **celle-ci s'est rendue le 19 octobre, d'abord à la Maison d'arrêt de Mulhouse et, ensuite, sur le site envisagé pour la nouvelle prison à Lutterbach.**

J'ai, à cette occasion, plaidé pour que la question carcérale soit envisagée **de manière globale** et que soit intégré à la réflexion **l'ensemble des structures pénitentiaires du département**. Il faut en effet poser le problème à l'échelle du département et **adopter un schéma cohérent qui soit territorialement équilibré et réponde de manière urgente aux problèmes de vétusté et d'engorgement des infrastructures existantes.**

Déterminée à trouver, avant la fin de l'année, la meilleure solution pour le département, je poursuis cette réflexion en collaboration avec le Ministère.



Sécurité sociale en Alsace-Moselle

En tant que rapporteur de la proposition de loi relative à la gouvernance de la sécurité sociale et à la mutualité, je me suis réjoui de l'adoption de ce texte (sans modification) le mardi 6 mars 2012. J'étais intervenue auprès du Président du Sénat, Jean-Pierre Bel, pour qu'il passe en procédure accélérée.

Cette proposition de loi avait pour objet de fusionner la CRAM et la CRAV d'Alsace-Moselle au sein d'une caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, la CARSAT, par alignement sur l'organisation qui prévaut pour le reste du territoire. Seule l'Alsace a deux Caisses, alors que les autres régions françaises n'en ont qu'une seule depuis la loi « Hôpital ».

La fusion de la Cram et de la CRAV en Alsace-Moselle est essentielle. On a prit beaucoup de retard à cause des mécanismes institutionnels. Cette démarche permettra de renforcer la cohérence territoriale de l'Alsace-Moselle, en maintenant un organisme unique et important, fort de 1 100 salariés au service de 650 000 retraités, 80 000 entreprises et 2 800 000 assurés sociaux.

◆ Rencontre avec le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Manuel VALLS



Lors des deux visites qu'a déjà effectuées cette année dans notre département le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Manuel VALLS, j'ai pu personnellement le rendre attentif aux différents dossiers qui intéressent notre département.

J'ai ainsi pu permettre à Monsieur COHENDET, Maire de Ferrette, de rencontrer le Ministre pour évoquer la fermeture de la gendarmerie de Ferrette et envisager les possibilités d'accompagnement de l'Etat.

De même, j'ai également pu relayer le souhait de Monsieur Denis REBMANN, Maire de Guebwiller, d'obtenir de l'Etat l'engagement d'une implantation « autonome et pérenne » de la gendarmerie à Guebwiller, afin de pallier le vide laissé par la fermeture du commissariat de police et de garantir le maintien de l'ordre public à Guebwiller et ses alentours.

C'est avec le souci que les réformes décidées au sommet de l'Etat soient conduites dans le respect des réalités des territoires que je poursuis mes échanges avec le Ministère.

◆ Rencontre au Ministère du Travail et licenciements à Lufthansa Technik

Interpelée par le Comité de Défense des Travailleurs Frontaliers (CDTF) sur le sort des salariés de Lufthansa Technik victimes d'un licenciement et, plus précisément, sur la possibilité pour ces derniers de bénéficier du Contrat de Sécurisation Professionnel, j'ai sollicité et obtenu une audience au Ministère du Travail auprès des conseillers du Ministre. En compagnie de Jean-Luc JOHANECK, Président du CDTF, nous avons attiré l'attention de Monsieur Michel SAPIN, sur la complexité de la situation juridique des salariés de l'aéroport. A la suite de cette rencontre, le Ministre s'est engagé, par courrier, à faire le point sur cette situation.

Refonder l'école

Dès l'annonce des premières mesures de carte scolaire au mois de février 2012, je suis intervenue auprès du Ministre de l'époque pour dénoncer une politique qui allait à l'encontre de l'idée que je me fais d'un service public de l'enseignement, porteur des valeurs d'égalité et du souci de réussite de chacun.

Plus particulièrement, je me suis insurgée contre le sort réservé aux classes du 1^{er} degré, ainsi que contre le peu d'importance accordée à l'école en milieu rural.

En effet, au cours des 5 dernières années ce sont plus de 77 000 postes qui ont été supprimés, dont 14 000 programmés pour la seule rentrée 2012. Dans notre département ce sont 108 postes qui avaient été demandés pour le seul premier degré.

Particulièrement impactés : les RASED (réseaux d'aide spécialisée aux enfants en difficulté) devaient rendre 55 postes dans notre département.

Suite aux changements intervenus au sommet de l'Etat, je suis restée mobilisée pour la défense de notre école. J'ai tenu à informer le Président de la République, François HOLLANDE et, plus particulièrement, le Ministre de l'Education Nationale, Vincent PEILLON, en leur faisant part de la situation de notre département ainsi que de la détresse de nombreuses communes qui avaient à connaître de ces mesures.

J'ai ainsi pu obtenir que notre département puisse bénéficier de 7 postes d'enseignants supplémentaires sur les 15 postes accordés à notre académie dans le premier degré.

Certes il s'agit là d'un effort modeste qui, toutefois, en temps de crise n'est pas négligeable. Cet effort s'inscrit surtout, dans un mouvement plus large et plus ambitieux auquel j'adhère pleinement, celui de refondation républicaine de notre école, ainsi que de refondation de la République par l'Ecole.

Mes rencontres de l'année

◆ Tournées Sénatoriales

M'étant engagée, depuis mon élection, à effectuer un travail de proximité, je me rends auprès de nombreux élus, de manière individuelle ou encore dans le cadre des mes tournées de canton.

Afin de les soutenir dans leurs fonctions, je prends directement auprès d'eux, connaissance de leurs difficultés et en informe le Parlement et les pouvoirs publics concernés. Aussi, ai-je rencontré les maires des cantons de Kaysersberg, Lapoutroie, Sainte-Marie aux Mines, Hirsingue ainsi que ceux de la Communauté de communes de Neuf-Brisach.

Je me suis ainsi, depuis le début de mon mandat, déjà rendue dans tous les cantons du département. Désireuse de poursuivre ce travail de proximité, j'ai entamé un second tour des cantons du Haut-Rhin.



Visite de L'hôpital du Hasenrain à Mulhouse

Faisant partie de la commission des affaires sociales et étant moi-même ancienne aide soignante, j'accorde une grande importance aux problématiques qui concernent l'hôpital public.

Aussi, ai-je entrepris de me rendre dans les différents hôpitaux du département et ai commencé cette série de visites le 21 juin 2012 en me rendant au Hasenrain à Mulhouse.

Outre les différents sujets qui concernent la gouvernance des hôpitaux, cette rencontre a été, pour moi, l'occasion de découvrir l'unité d'éveil en faveur de laquelle je m'étais prononcée dans le cadre d'une question orale en 2009.



Visite des agences de Pôle Emploi.

Faisant partie de la commission des Affaires Sociales au Sénat et dans le prolongement de la publication de mon rapport sur les collectivités et l'emploi, j'ai décidé d'entreprendre une visite des différentes agences Pôle Emploi du département. Cette démarche a pour but de cerner les profils des différents demandeurs, ainsi que de prendre connaissance des problématiques propres à l'activité des différentes agences.

Aussi, afin de nourrir une réflexion sur la lutte contre le chômage et m'informer, au plus près des acteurs concernés, des questions liées à l'emploi, j'ai rencontré le 4 juillet 2012 les directeurs des différentes agences Mulhousiennes réunis à l'agence Pôle Emploi du quartier Drouot.



◆ Rencontre avec François Hollande, Président de la République



◆ Rencontre avec Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé



◆ Rencontre avec Pierre MOSCOVICI Ministre de l'économie et des Finances



◆ Rencontre avec Michèle Delaunay, Ministre délégué aux personnes âgées et à l'autonomie

Je suis co-signataire des dernières propositions de loi :

- Visant à créer un statut de pompier volontaire
- Visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation
- Relative à l'assistance médicalisée pour mourir
- Instaurant une « Journée nationale de recueillement et de mémoire en souvenir de toutes les victimes de la guerre d'Algérie, des combats en Tunisie et au Maroc et de tous leurs drames »
- Relative à la gouvernance de la sécurité sociale en Alsace-Moselle
- Relative à l'application de certaines dispositions de la loi du 9 juillet 2010, concernant les violences faites aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.
- Tendant à créer un fonds de prévention contre la prolifération du frelon asiatique
- Relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération
- Visant à abroger la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire
- Tendant à garantir la poursuite de l'activité des établissements viables notamment lorsqu'ils sont laissés à l'abandon par leur exploitant
- Relative à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes
- Tendant à prohiber la différence de taux de sucre entre la composition des produits manufacturés et vendus dans les régions d'outre-mer et celle des mêmes produits vendus dans l'hexagone.

Nombre de questions posées au gouvernement depuis 2004 : 662

CONTACTS

Sénat

Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06
Tél. 01 42 34 33 96 - Fax 01 42 34 41 67
Courriel : p.schillinger@senat.fr

Haut-Rhin

Bureau Parlementaire, Rez-de-chaussée
1 rue de Hagenthal - 68220 HEGENHEIM
Tél. 03 89 67 02 01 - Fax 03 89 70 09 31
Courriel : schillinger.senat@wanadoo.fr
Twitter : <https://twitter.com/schillinger2>

Site internet : www.patricia-schillinger.com

Direction de la publication : Patricia Schillinger
Comité de rédaction : Yannick Tschanz, Kevin Marck
Impression : Manupa Mulhouse